



Annexe 2 Dates des commissions d'attribution des salles :

Afin de couvrir toute une saison, il est proposé 3 commissions par an. Ci-dessous sont présentés les calendriers types. Chaque année, les dates précises seront précisées sur le site Internet de la Ville. (www.trappes.fr)

Date limite de la demande	Période d'examen des demandes	Date de la commission	Périodes concernées par la demande
31 janvier année N	Du 1 ^{er} au 10 février année N	Mi-février année N	Septembre, octobre, novembre année N
30 mars année N	Du 1 ^{er} au 10 avril année N	Mi-avril année N	Décembre année N, janvier, février N+1 + MAD annuelles associations conventionnées
30 mai année N	Du 1 ^{er} au 10 mai année N	Mi-mai année N	Mars, avril, mai, juin, juillet année N+1